



CENTURY 21

Barème Honoraires TRANSACTIONS ET LOCATION

Tarifs Actualisé au 01 Novembre 2025

*Prix maximum par prestation

TRANSACTION

TVA en vigueur : 20%

Honoraires de négociation

(Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir)
Montant TTC à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE

Jusqu'à 50.000 €	6000 € TTC
De 50 001 € à 70 000 €	10.00 % TTC
De 70 000 € à 99 999 €	9.00 % TTC
De 100 000 € à 139 999 €	8.00 % TTC
De 140 000 € à 199 999 €	7.50 % TTC
De 200 000 € à 299.999 €	7.00 % TTC
Pour les ventes supérieures à 300 000 €	6.50 % TTC

Avec un minimum de facturation de 3 500 €

LOCATION

Honoraires de location*

(Montant TTC identique pour chacune des parties, bailleur et locataire)

Type d'habitation	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux
Appartement, maison	8 € ttc /m ²	3 € ttc/m ²
Frais d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)		du loyer annuel 1% hors charges

Location stationnement (frais partagés de moitié entre chaque parties) 250 € TTC

Location baux commerciaux (montant identique pour bailleur et locataire) 10% TTC du loyer annuel hors charges



Achat - Vente – Location

Société S.P.I au capital de 1 000 € - 840 940 571 R.C.S. Orléans - Carte Professionnelle : Transaction n° CPI 4502 2018 000 034 252
délivrée par la Préfecture du Loiret - Garantie : ALLIANZ IARD. 1, Cours michelet - cs 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX.
Transactions sans manquement de fonds - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21